

Prix 5€ N°26 mars 2019

LIONEL DUNET

ÉDITORIAL

Si les architectes souhaitent parler d'architecture dans le cadre du Grand Débat, il n'est pas très facile de trouver la bonne porte d'entrée dans les thèmes imposés par le gouvernement. Est-ce un signe ?

Dans la loi de 1977, l'architecture est dite d'utilité publique. A ce titre, l'état ne devrait-il pas se porter garant de la qualité architecturale ? Pourtant, les choix du gouvernement, et le quotidien des architectes récemment opposés et manifestants contre la loi Elan, ont tendance à montrer le contraire. Mais la qualité architecturale, qu'elle soit fonctionnelle, technique, économique ou esthétique dépend à la fois du talent des architectes, des maitres d'ouvrage, mais elle doit impérativement être portée par des volontés politiques savantes et volontaires. **Le Syndicat de l'architecture appelle à débattre sur la dimension culturelle de l'architecture qui doit être réintroduite dans le processus de conception et de réalisation des objets architecturaux.**

La ville et les territoires, qu'ils soient étalés, dilués, ou concentrés, portent aujourd'hui tous les stigmates du manque de liens sociaux, et des problèmes de mobilité. Les concepteurs et décideurs ne devraient-ils pas se remettre à travailler ensemble au lieu de se parler uniquement sur des plateformes d'échanges numériques lors des appels d'offres ? **Le syndicat de l'architecture appelle à débattre sur le lien entre les architectes et les élus.**

Le logement est devenu une grande cause nationale ? Peut être et surtout à cause des éclats sociaux des associations caritatives d'ailleurs. Alors, lorsque l'état bouleverse le paysage du logement social, et demande avec la loi Elan de construire plus vite, moins cher et mieux, les architectes aimeraient y répondre mais ce ne sera pas au sacrifice de l'architecture. **Le syndicat de l'architecture appelle à débattre de ce qui est MIEUX**

Au moment où chacun peut soudain s'exprimer, Il n'est pas envisageable de laisser de côté le sujet même de notre exercice professionnel. Nos souhaits et nos aspirations sont multiples, avec parmi tant d'autres : une refonte de la normalisation vers plus d'intelligence et de responsabilité, une rémunération mieux adaptée au travail d'aujourd'hui et à des missions différentes, une meilleure professionnalisation des études pour de futurs architectes encore plus compétents... **Le syndicat de l'architecture appelle à une reconsidération de l'exercice de la profession d'architecte.**

En résumé, nous, architectes, sommes profondément engagés, et acteurs volontaires et heureux, des grands sujets d'actualité : la transition énergétique, le développement durable, la ville meilleure, le bon logement pour tous. **Le syndicat de l'architecture appelle à remettre en avant dans les débats, le rôle sociétal de l'architecte pour tous.**

4x2

S O M M A I R E

P. 2
Séminaire du Syndicat de l'Architecture
Bénédicte Meyniel

P. 3
Le macro-lot et l'architecture à vau l'eau
Béatrice Dollé

P. 4
De la féminisation à la parité
Claude Vauclare

P. 5
Agence Formalocal

P. 6
Studio Mundis

P. 7
Mots croisés des architectes

P. 8
Le grand débat Un(e) maire = un(e) architecte
Laurence Croslard

Le Syndicat de l'Architecture en Bretagne
Laurence Croslard

Edition : Syndicat de l'Architecture
24 rue des Prairies 75020 Paris
0143610291
www.syndicatdelarchitecture.com
Publication Trimestrielle
Directeur de publication :
Lionel Dunet
Rédactrice en chef :
Françoise Groshens
Réalisation graphique :
Nicole Valentin nicoleva@free.fr
Imprimeur : Sintez
20 bis rue Louis Philippe 92200
Neuilly sur Seine
N° CPPAP 0519G93681

Séminaire du Syndicat de l'Architecture

les 19 et 20 Janvier 2019 à l'école spéciale d'architecture, boulevard Raspail, Paris.

Une vingtaine d'architectes étaient réunis, administrateurs du Syndicat, adhérents et sympathisants de tout âge.

Mais de quoi parle-t-on dans un séminaire ? Des activités que chacun aura du oublier durant ce week end studieux, de l'avenir des manifestants qui défilent en gilets jaunes sur le boulevard en bas, du passé sculpté dans la pierre du cimetière sous nos baies vitrées ? Un peu.

Mais de l'accès à la commande beaucoup ! Quelle soit publique ou privée, On en parle beaucoup, et plus encore, des difficultés pour accéder à la commande. Alors on ouvre le feu de la parole libre et pragmatique, sur un premier sujet :

La commande publique et les MAPA

La commande publique n'est pas liée à l'âge, et ne concerne qu'un faible pourcentage des architectes inscrits à l'Ordre. Mais pour les jeunes c'est la bonne échelle des petits projets de début d'exercice, surtout lorsqu'ensuite, elle devient la porte d'entrée des marchés publics. Depuis la fin de la politique des modèles, et la décentralisation, l'échelle de cette commande publique est perçue comme celle de la reconnaissance. Et c'est bien vrai...

Oui, bon d'accord, mais le MAPA, une procédure de bonne conscience, un encadrement strict qui assure au MOA la tranquillité des recours avant tout non ? Pour les architectes, répondre aux MAPA, c'est beaucoup de temps passé et de déceptions, c'est la répétition incessante du ficelage des dossiers de prix, références, et moyens. Des dossiers trop nombreux pour être bien jugés, des dossiers inutiles qui s'entassent au fil des commissions d'appel d'offres, beaucoup de vent dans le papier, quand les architectes pourraient

avec des moyens simples montrer leur vraie compétence.

Vous avez remarqué que les concours disparaissent et plus encore depuis le droit donné aux bailleurs sociaux d'oublier cette procédure pour la réalisation de logements. Mais, en même temps, les MAPA sont sujet à une remise de prestations graphiques en sous main non convenue dans la procédure. Il faut donc y lire une nécessité non ? Un besoin de formalisation du projet pour le MOA, qui est bien compréhensible. Mais alors, pourquoi avoir abandonné les concours ?

Le concours c'est quand même le moyen de trouver une bonne solution.

Oui mais c'est lourd ! Alors, il faut envisager et mettre au point des procédures intermédiaires...

Et comment produire quelque chose d'intéressant qui traduise notre compétence ?

On peut imaginer pour les MAPA des remises de prestations graphiques honnêtes, prévues par le règlement. Et indemnisées ? Si possible bien entendu, mais ce qui est facile, c'est déjà de limiter les remises de prestations à ce qui est vraiment nécessaire. Mais alors quoi ?

Des plans bien sûr, des coupes du terrain et des immeubles montrant l'adaptation du projet au site et la lumière. Abandonnons les façades aguicheuses et les perspectives bavardes sans rapport avec la vraie qualité du projet et la réponse au programme. Abandonnons les notes méthodologiques si elles ne sont pas nécessaires et ciblons le véritable enjeu.

On pourrait aussi promouvoir à la place des MAPA entre les seuils des concours formalisés et celui de 50 000€ des concours ouverts bien fichus avec des prestations ciblées quantifiées.

De même, le seuil des 25 000€ sans

procédure pourrait être remonté à 50 000€ ce qui permettrait aux jeunes équipes un accès plus facile aux marchés et aux références.

Notre rôle, c'est de balayer les possibles de cette épicerie de « supers marchés »

« Ce que l'on cherche à promouvoir c'est quand même l'architecture »

Mais qu'est ce que c'est la bonne architecture ? Des concepts, des idées pour une vie meilleure dans nos logements et nos équipements. Alors, donnons nous les idées, les paroles et les outils nécessaires à expliquer et mener à bien notre travail. Nous sommes les seuls à pouvoir le faire. Et nous devons aussi assurer la transmission de notre savoir. Écoutons ce que disent ces jeunes architectes si volontaires rencontrés à l'occasion du concours sur le logement à Rennes :

« Non, autrefois ce n'était pas mieux, aujourd'hui on s'adapte »

Alors aidons ces jeunes. Établissons des parrainages entre architectes qui se connaissent et s'apprécient. Aidons leur professionnalisation.

Aujourd'hui, la commande publique diminue au bénéfice de la commande privée ?

La plupart des architectes vivaient autrefois de la commande privée de proximité qu'ils ont abandonnée. Alors, doit-on reconquérir ce qui nous échappe ? Certains en ont envie, quand d'autres ont choisi d'élargir plutôt leur champ d'action, ou de créer leur propre commande, ou d'accéder à d'autres commandes, à une appropriation et un partage d'idées avec d'autres professionnels. Aujourd'hui, celui qui accède à la commande privée d'importance est toujours :

Architecte, acteur, actrice économique dans un groupement.

Les architectes travaillent différemment mais doivent rester mandataires

des groupements. Ils sont les seuls à pouvoir être l'homme ou la femme de la synthèse et des arbitrages, les seuls, à donner la conformité. Alors soyons compétents et conquérants.

Comment remettre de l'intelligence et de la pertinence dans l'architecture et dans la relation entre le MOA et l'architecte ?

Les nouvelles procédures d'appel d'offre nous ont éloignés des élus que nous ne rencontrons même plus en travaillant à leurs projets. Normal ? Renouons une relation de proximité avec les élus et marions la responsabilité des architectes avec la volonté politique des élus. A ce titre, nous devons clarifier nos missions et leur partage avec nos cotraitants, nous devons revendiquer la direction de nos chantiers pour nourrir notre conception,

et assoir notre compétence, nous devons justifier nos honoraires et aider nos confrères à mieux gagner leur vie.

Comment redonner envie aux MOA de travailler avec l'architecte ?

Nous devons montrer quelle est aujourd'hui la fonction de l'architecte dans la société, quel service il doit rendre et comment l'expliquer. Cette évolution de la professionnalisation est l'objet de toute notre attention, et devrait devenir celle des écoles, et des maîtres d'ouvrage.

Le Séminaire du Syndicat de l'Architecture ne s'est pas arrêté à la question de la commande privée et publique, et de notre exercice professionnel, notre groupe de travail s'est aussi penché sur le rôle du Syndicat et sur sa communication.

Ces deux jours de réflexion ont permis d'élaborer le plan d'une douzaine



d'actions simples à mettre en œuvre pour développer au mieux notre volonté syndicale.

Plus encore, cette cession d'échanges et de réflexion nous a donné envie d'organiser d'autres séminaires, et nous vous y attendons nombreux et motivés.

Bénédicte Meyniel

NOUVEAU Le macro-lot et l'architecture à vau l'eau

On assiste aujourd'hui à la mise en concurrence de groupements complexes, constitués de promoteurs privés et de bailleurs sociaux, d'architectes et de maîtrises d'œuvre multiples, et de grandes entreprises générales, l'ensemble adossé à des banques, pour la réalisation clé en main de nouveaux quartiers d'habitations, dénommés macro-lots.

Ces macro-lots sont estampillées XL ou XXL en fonction de la quantité de m² à construire. Ils portent à minima sur plusieurs centaines de logements, jusqu'à 1 000 parfois, et mobilisent des terrains de plusieurs hectares en périphérie des Métropoles.

La mise en concurrence porte sur un montant de charge foncière, le prix de sortie des logements, un programme et un nombre d'équipements publics réalisés par le groupement privé, un calendrier opérationnel, ainsi que sur la forme urbaine, sur l'architecture des bâtiments, sur les aménagements des

espaces publics et les performances environnementales du quartier et des bâtiments.

Désormais, en plus de la mixité des acteurs, le macro-lot organise la mixité des fonctions, avec pour effet le plus certain de privilégier le *plus* sur le *mieux*, le chiffre sur la qualité, la rentabilité sur l'architecture et le durable.

Il est demandé à chaque équipe « *d'exprimer sa créativité à travers la conception, le montage, la construction et tout usage participant à la qualité de vie et au bien-être des utilisateurs* ».

Autant dire qu'il s'agit d'un savant mélange d'intérêts contradictoires, dans lesquels la qualité architecturale peine à exister, et les architectes sont choisis le plus souvent pour leur docilité, ou alors pour leur signature prestigieuse en tant que grande agence, comme outil de marketing pour la promotion de l'opération, avec des missions restreintes qui les privent du suivi du chantier.

Alors que les chiffres de la construction

de logements neufs en 2018 sont en deçà des attentes et des prévisions, nul ne conteste la nécessité pressante de construire *plus mieux et moins cher*, mais à condition que ce ne soit pas au détriment de la qualité architecturale.

Or l'évolution des conditions de la commande a de quoi inquiéter dans la mesure où ces nouveaux dispositifs s'installent et réduisent la place de l'architecture à la portion congrue au profit d'acteurs économiques de plus en plus puissants.

Issu directement des concours *conception-construction* et des concours *conception-réalisation*, le *macro-lot* en est une dernière illustration qui pousse encore plus loin le mélange des genres et se répand aujourd'hui à travers tout le territoire.

Déjà en 2003 le Syndicat de l'Architecture dénonçait la mise à mal de l'architecture qu'organisaient les procédures *conception-construction*.

Quinze ans après, avec le *macro-lot* l'architecture part à vau l'eau.

Béatrice Dollé

De la féminisation à la parité

La féminisation des études contribue à réduire les inégalités d'accès à la profession d'architecte

Toutes les professions culturelles fortement masculines il y a un demi siècle se sont ouvertes aux femmes et certaines d'entre elles, comme l'architecture, de façon spectaculaire.

Ce mouvement de féminisation a, logiquement, commencé, par l'intégration des femmes dans les Écoles Nationales



Être une architecte et une mère au bureau Almut Gruntuch-Ernst, © Edgar Rodtmann

Supérieures d'Architecture. Le taux d'étudiantes est passé de 32% en 2000 à 57% actuellement. Cette présence de plus en plus importante des étudiantes dans les écoles se double d'un taux d'insertion professionnelle des diplômées analogue à celui des hommes¹.

1 – Cf. Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, mars 2017, Tableau 59 page 43.

Une féminisation différente selon les modes d'exercice de la profession

Les conditions d'exercice des femmes architectes sont documentées tant par les données du Conseil national de l'ordre des architectes (Cnoa) que par celles de la branche professionnelle des entreprises de l'architecture.

Le nombre de femmes inscrites à l'ordre était de 7,5% en 1982. En 2017, elles représentent plus du quart des effectifs (28%) et pratiquement la moitié des moins de 35 ans (49%). Ce changement a été accompagné par des évolutions législatives et réglementaires, dont la loi de 2014 pour l'égalité professionnelle hommes-femmes. Cette loi s'applique également à la représentation professionnelle et a favorisé l'élection, pour la première fois, d'une femme à la tête de l'Ordre.

Cependant, les femmes architectes ont toujours été mieux représentées en tant que salariées d'une entreprise d'architecture (46% en 2013) que dans l'exercice libéral (25%) ou en tant qu'associée (26%). La féminisation a également été plus rapide chez les femmes architectes fonctionnaires (43% en 2015).

Une importante croissance du taux d'encadrement féminin dans la branche

Globalement, dans l'ensemble de la branche des entreprises de l'architecture, les salariées représentent 54% des effectifs. Ce pourcentage varie cependant selon les catégories socio-professionnelles.

Chez les cadres, 46% sont des femmes². Elles n'étaient que 20% en 2007. Deux professions dominent cette catégorie : les architectes dont près de la moitié sont des femmes et les « ingénieurs et

2 – Cf. Portrait statistique des entreprises de l'architecture (Données 2015), Ithaque pour OMPL 2017.

cadres d'études »³ parmi lesquels on dénombre un tiers de femmes. Dans les professions intermédiaires, près de la moitié des « dessinateurs » sont des dessinatrices. La catégorie employées est quant à elle très majoritairement féminine (86%).

La parité femmes/hommes existe en ce qui concerne le type de contrats de travail puisque nombre de CDI et de CDD sont répartis à l'identique. En revanche, les temps partiels, varient selon la catégorie sociale et non le genre : plus nombreux chez les employées que dans les autres catégories.



Ruth Jureczek et Irene Keil, Bureau Ingeborg Kuhler, années 80, © Marina Auder.

La rémunération : le point noir de la parité

Les discriminations au niveau de la rémunération, le « gender pay gap » comme le nomme les anglo-saxons, demeurent le point noir de la parité. Toutes catégories sociales confondues, l'indice de parité des rémunérations⁴ est de 80%. Depuis 2010, cet indice s'est amélioré pour les femmes cadres passant de 80% à 86% mais est resté stable pour les autres catégories.

De la féminisation des effectifs à l'égalité professionnelle

Dans le secteur de l'architecture, la féminisation de la profession est deve-

3 – Catégories de l'Insee.

4 – 80% signifie que les femmes gagnent en moyenne 80% de la rémunération des hommes.

nue une réalité et la domination masculine ne règne plus sans partage. Est-ce à dire que l'égalité professionnelle est acquise ? La rémunération est-elle le seul point noir dans cette marche vers l'égalité ? Les parcours professionnels des femmes et des hommes sont-ils identiques ? Existe-t-il un plafond de verre qui empêche les femmes de devenir associées ou de diriger une entreprise d'architecture ?...

Peu de travaux permettent de répondre à ces interrogations⁵, voire de



Femmes architectes Photo I.
© Weber-Pfleger

dresser un réel état des lieux de l'égalité professionnelle dans les agences d'architecture.

Dans ce contexte, la branche professionnelle pourrait être un lieu d'observation privilégié pour développer une vision globale de cette problématique de l'égalité sur l'ensemble des métiers qui la composent : architectes, ingénieur(e)s, technicien(nes), dessinateur(trices), métiers de l'administration...

*Claude Vauclare,
Société Ithaque*

5 - Égalité professionnelle femmes/hommes dans les agences d'architecture, ARVHA, 2012, 64 pages.

PRESENTATION

Agence Formalocal

**est une agence
d'architecture
fraîchement créée
en avril 2016 par
Nicolas Matranga,
Patxi Gardera
et Roméo Sanséau.**

De l'objet à la ville en passant par le paysage, l'architecture et la scénographie, ses échelles d'intervention sont multiples. Ses projets sont nourris par les spécificités des situations et des contextes dans lesquels ils prennent place. Un travail précis, spécifique et calibré qui répond à des logiques d'occasion ou de circonstances. Ils cherchent à se saisir des opportunités sous-exploitées et rendre visible le charme de chaque lieu. Cette jeune agence défend une attitude économe, qui utilise le moins pour faire le plus, toujours dans le but de proposer des solutions qui échappent à la standardisation. L'agence est à la recherche du détail décisif, celui qui portera l'identité de l'habitant et l'usage de son architecture.



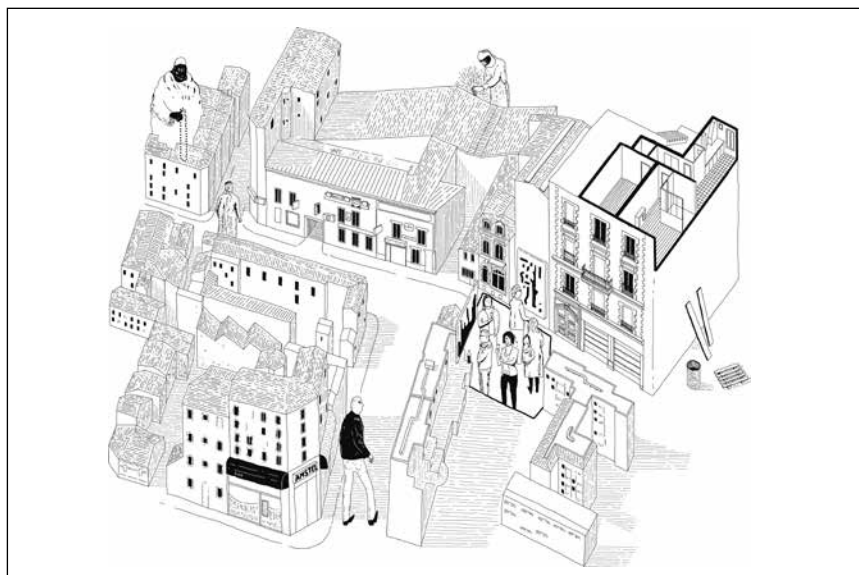
Nicolas Matranga, Patxi Gardera
et Roméo Sanséau.

Ses locaux sont situés au 31, bis de la rue Fessart dans le 19^e arrondissement de Paris où chaque mois les portes s'ouvrent pour y accueillir un cycle de rencontres sur la ville, sa fabrication et son observation. L'agence compte aujourd'hui 6 personnes. Elle intervient à Paris comme dans plusieurs territoires hors Ile-de-France, notamment sur la côte Basque et en Aquitaine.

Formalocal fait partie des lauréats du concours Le Logement en Questions organisé par le Syndicat.

Formalocal

31 bis, rue fessart 75019 Paris
atelier@formalocal.com
0953515172
www.formalocal.com



PASCAL, Restructuration d'un appartement, Le Pré-Saint-Gervais (93), livré en 2015,
© illustration, Thomas Sindicas.

Studio Mundis

est une agence fondée en 2016 par Gabriela Audi et Jérémie Bedel architectes – urbanistes.

Quelle que soit l'échelle des projets (de l'architecture au projet de territoire) nous nous attachons à les inscrire dans des perspectives géographiques et historiques globales pour en vérifier la pertinence.

La rareté des ressources, le changement climatique et la métropolisation entre autres, sont autant de phénomènes dont les dimensions, l'imbrication et la vitesse d'évolution contemporaine exigent des projets articulant plusieurs échelles, interdisciplinaires et évolutifs.

Pour faire face à la complexité inhérente à ces défis, nous croyons que les **outils spécifiques** de l'architecte : **la synthèse spatiale par le projet** et sa représentation nous permettent de prendre une place singulière dans les processus de conception, production et gestion des espaces bâtis ou non-bâtis. Organisateur de ces processus, nous



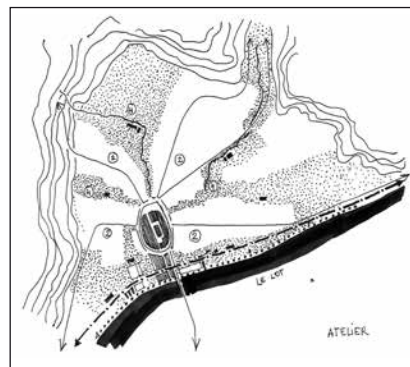
utilisons notre **expertise des méthodes projectuelles** pour définir et conduire le collège d'acteurs impliqués dans chaque projet. Faisant confiance à l'intelligence collective, nous mettons en place des « ateliers » de travail réunissant tous types d'acteurs, tant pour la conception que pour la réalisation des projets. A l'échelle d'un bâtiment, d'un quartier ou d'un grand territoire, c'est au cours de *l'atelier* que nous utilisons la représentation graphique « in vivo » pour faire la synthèse spatiale des connaissances et favoriser l'émergence de projets partagés.

Face aux phénomènes urbains de notre temps, trop souvent aveugles des conditions géographiques et historiques, nous nous appuyons sur une analyse scientifique et sensible de l'identité du territoire pour fonder tout acte de projet.

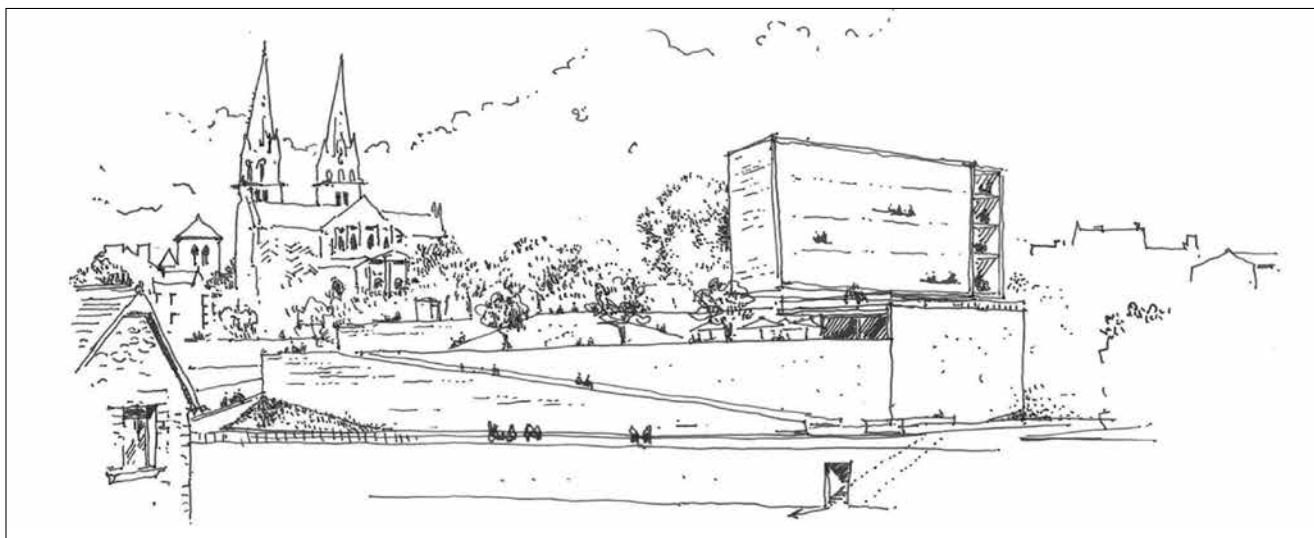
Basés à Paris, au 58 rue des Vignoles dans la 20^e, nous intervenons actuellement en région parisienne et en Occitanie et développons parallèlement notre activité au Brésil.

Studio Mundis

58 rue des Vignoles 75020 Paris
contact@studiomundis.com
01 73 71 29 18
www.studiomundis.com



Avenir de cajarc élaboré en atelier.



Croquis La Ferte Mace.

	1	2	3	4	5	6	7	8
I								
II								
III								
IV								
V								
VI								
VII								
VIII								

MOTS CROISÉS DES ARCHITECTES par XB et FG

Horizontal

- I : précède logie – maître du vent
- II : peinture à la détrempe
- III : balcon-serre – Sapeur-Pompier
- IV : loupée
- V : permis
- VI : unité de surface agricole - Nouveau Féminisme Européen
- VII : Objectif du projet
- VIII : il faut en avoir du bon – poulie à gorge

Vertical

- 1 : Les architectes en ont parfois trop – des étendues d'eau
- 2 : utile pour protéger les façades de l'eau de pluie
- 3 : réponse attendue – il faut en avoir pour affronter les difficultés
- 4 : comme certains transports
- 5 : ce qui est terne en manque forcément
- 6 : exprime la surprise – respecter en parlant des délais
- 7 : fait du tort à sa majesté – elle est prise en contes
- 8 : escompter au futur

Attention : il faudra se rendre sur www.syndicatdelarchitecture.com pour y trouver la solution !

Bulletin de cotisation ou d'adhésion à remplir et à adresser au Syndicat de l'Architecture : 24-26 rue des Prairies 75020 Paris

Nom Prénom Date et lieu de naissance : le/...../..... à

Adresse Téléphone Adresse mail

J'adhère au syndicat de l'Architecture et m'engage à en respecter la Charte et la faire vivre. Ainsi qu'à régler ma cotisation annuelle.

Je Souscris à l'abonnement annuel du trimestriel Le Journal du Syndicat de L'architecture (Facultatif).

Barème cotisation annuelle :

Employeurs et Libéraux 180€ Employeurs et Libéraux avec moins de cinq ans d'installation: 50€ Honoraires Retraités actifs : 30€

Prélèvement automatique 15 € par mois

Abonnement au journal :

Abonnement annuel pour 4 numéros 16€ Signature : À, le/...../.....

A réception de votre chèque nous vous retournerons un justificatif de paiement ainsi que votre carte d'adhérent pour l'année en cours.

LE GRAND DÉBAT

Un(e) maire = un(e) architecte

Le Syndicat de l'Architecture souhaite avec vous contribuer au Grand débat national.

Mesdames, messieurs les maires, nous ne sommes pas les médecins que vous attendez, mais nous pouvons être à vos côtés pour soigner les paysages, améliorer vos centres bourgs, participer à la réflexion sur les équipements qui vous sont nécessaires, agrandir, transformer ceux que vous utilisez déjà, vous accompagner pour réaliser les logements indispensables à l'accueil de toutes les populations. A ce sujet, nous avons organisé en 2018, un concours ouvert sur le logement, lelogementquestions.fr en réponse à la loi ELAN et les lauréates de ce concours s'inscrivent totalement dans la nécessité de l'intervention de l'architecte auprès de toutes les collectivités, y compris les plus petites.

Tandis que l'Etat se retire de toutes ses missions de conseil auprès des collectivités, les architectes sont des prestataires de services, non pas publics, mais d'intérêt public, auprès desquels vous pouvez vous rapprocher, pour obtenir écoute, conseil, savoir-faire, professionnalisme, dans tous vos projets d'aménagement et de construction.

La capacité des architectes à comprendre et traduire spatialement, les intentions des habitants ou des élus, est une compétence indissociable du travail des élus et de la concrétisation de leurs projets.

L'architecte est le traducteur spatial des projets urbains et architecturaux des communes. Il assure le rôle de médiateur, entre les élus et la population, en mettant à jour la hiérarchie des enjeux, en les assistant à la mise en place d'un carnet de bord des possibles, dans le temps et l'espace, en élaborant avec eux leur programme d'action.

Un(e) maire, un(e) architecte, est un slogan que nous voulons porter auprès des politiques.

Laurence Croslard, vice-présidente

Le Syndicat de l'Architecture en Bretagne

Table-ronde

Le 21 janvier, le syndicat participe à une table ronde réunissant l'office municipal HLM, en présence de la sénatrice, Sylvie Robert, vice-présidente de la commission Culture, de l'adjoint à l'urbanisme de Rennes, Sébastien Sémeril, de l'Ordre des architectes et des syndicats. Nous avons échangé sur la loi Elan et ses conséquences dans la commande des offices HLM, sur la suppression des concours, le démantèlement des missions. La directrice de l'Office HLM nous a assuré de son soutien dans ces diverses revendications et nous a dit la volonté qu'avait l'organisme de poursuivre sa politique de concours. Nous avons évoqué le concours d'idées que nous avons organisé sur le logement et insisté sur la nécessité de faire participer les jeunes architectes sans référence, aux consultations.

Groupe de travail

Ce même jour, le Syndicat participe aux groupes de travail mis en place par le Conseil de l'Ordre des architectes de Bretagne. L'objectif était d'établir une charte de bonne conduite avec la collectivité locale et les promoteurs, d'instaurer une relation fructueuse avec les services d'instruction du permis de construire, et de faire respecter par la presse locale, l'information sur les auteurs des projets.

Accompagnement des futurs architectes

A l'Ecole Supérieure d'Architecture de Bretagne, Le syndicat est présent, et dernièrement à l'occasion de la session de formation des futures architectes HMNOP.

Laurence CROSLARD, Vice présidente